

Japon

I. Couverture institutionnelle

Les statistiques publiées sous le titre *Statistiques bancaires – Comptes des banques* concernent l'ensemble des banques telles qu'elles sont définies dans la publication japonaise « Analyse des comptes financiers de l'ensemble des banques », qui est éditée chaque année fiscale par l'association des banquiers japonais (*Japanese Bankers Association – JBA*). Le nombre de banques est passé de 129 banques en 2005 (7 grandes banques urbaines, 64 banques régionales, 48 banques régionales de catégorie II, 8 banques de fiducie, plus les banques *Shinsei* et *Aozora*) à 123 banques en 2009 (6 grandes banques urbaines, 64 banques régionales, 44 banques régionales de catégorie II, 7 banques de fiducie, plus les banques *Shinsei* et *Aozora*).

II. Couverture géographique et degré de consolidation

Les chiffres fournis comprennent les données se rapportant aux succursales des banques japonaises à l'étranger, mais excluent les données concernant les sociétés affiliées, de même que les banques étrangères.

III. Structure du système bancaire

Types de banques

Les banques privées peuvent être divisées en plusieurs catégories, en fonction de facteurs tels que leur fonction commerciale ou d'arrière-plan historique. La distinction entre banques urbaines, banques régionales et banques membres de la seconde association de banques régionales (banques régionales II) n'est pas de nature juridique, mais repose sur une classification d'usage à des fins administratives et statistiques.

Les banques urbaines sont de grande taille; leur siège social est situé dans les grandes villes et leurs succursales sont établies à Tokyo, Osaka, dans d'autres grandes villes et dans leurs environs immédiats.

Les banques régionales sont généralement basées dans la ville principale d'une préfecture; elles effectuent la majorité de leurs activités au sein de cette préfecture et elles ont des liens étroits avec les entreprises locales et les gouvernements locaux.

Comme les banques régionales traditionnelles, les banques régionales II servent les petites entreprises et les particuliers dans leurs régions géographiques immédiates. La plupart de ces banques se sont converties de caisses d'épargne mutuelle en banques commerciales ordinaires.

Parts de marché

Les banques jouent un rôle dominant sur les marchés financiers japonais.

Banque centrale	Banque du Japon	
		Grandes banques urbaines (6) Banques régionales (64) Banques régionales de catégorie II (44) Banques étrangères (61) Banques de fiducie (19) Autres (14) Sociétés de portefeuille bancaire (12)
Institutions financières privées	Institutions de dépôts	Banque centrale de Schinkin Banques de Schinkin (279) Banque de Fédération de Shinkumi Coopératives de crédit (162) Rokinren Banques de travail(13) Banque de Norinchukin Fédération de crédit des coopératives agricoles (36) Coopératives agricoles (740) Fédération de crédit des coopératives de pêche (30) Coopératives de pêche (168)
	Autres institutions financières	Compagnies d'assurance No-life Insurance companies Sociétés de placement
	Institutions financières gouvernementales	Société japonaise de finance Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC) Société de développement et de finance d'Okinawa
Institutions financières publiques	Sociétés communes aux administrations locales	Organisation japonaise de finance pour les municipalités Banque de développement du Japon (Development Bank of Japan Inc.) Banque de Shoko Chukin (The Shoko Chukin Bank, Ltd. *) Compagnie bancaire des postes du Japon (Japan Post Bank Co. *) Compagnie d'assurance des postes du Japon (Japan Post Insurance Co. *)

* Comme les lois relatives à la privatisation des services postaux a pris effet en Octobre 2007, Japan Post Bank Co. et Japan Post Insurance Co. ont commencé leurs activités en tant que filiales de la société appartenant au gouvernement du Japon, la Post Holdings Co., les deux institutions sont classées sous la rubrique « Institutions financières publiques » dans le tableau ci-dessus, car elles sont en période de transition vers la privatisation finale prévue pour la fin de septembre 2017 au plus tard. La Banque de développement du Japon, Inc. et la banque Shoko Chukin, Ltd. sont traitées de la même manière jusqu'à la privatisation finale prévue au cours de la période de 2017 à 2019.

Note : Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre d'établissements financiers dans chaque catégorie, essentiellement au 1^{er} avril 2009.

À la fin de 2008, la part de marché des banques était de 64.9 % du total de la collecte de fonds¹ (banques urbaines : 21.9 %; banques régionales : 16.4 %; banques régionales II : 4.6 %; banques de fiducie : 5.2 %; banques étrangères : 0.8 % et comptes en fidéicommiss : 16 %), tandis que la part de marché des autres institutions financières dans le total de la collecte de fonds est de 35.1 % (épargne postale : 14.4 %).

La part de marché des banques dans le total des prêts s'élevait à 64.2 % (banques urbaine : 27,9 %; les banques régionales : 22.0 %; banques régionales II : 6.2 %; les banques de fiducie : 6.2 %; les banques étrangères : 1.1 % et les comptes en fidéicommiss : 0.8 %), tandis que la part de marché des autres institutions financières dans le total des prêts est de 35.8 % (institutions financières du gouvernement : 15.8 %).

IV. Description succincte des activités des banques

Champs d'activité

Les activités que les banques sont autorisées à mener sont définies principalement dans la loi bancaire, qui a été promulguée en 1927 et révisée en 1981, et se répartissent en six grandes catégories comme illustré ci-dessous. Les activités accessoires peuvent être effectuées soit par la banque elle-même soit par l'intermédiaire de son groupe. Les activités périphériques, d'autre part, doivent être effectuées uniquement par le groupe de la banque.

Les activités bancaires peuvent être effectuées par des agents de banque. La révision de la loi sur les banques en octobre 2005 a éliminé les règles sur les filiales en pleine-propriété et le devoir de services dédiés, et a donc élargi le champ de tiers pouvant servir d'agents de banque.

Activités bancaires classiques	Collecte de dépôts et d'épargne échelonnée Prêts, escompte de factures et notes Transfert de fonds
Activités auxiliaires	Garanties et acceptation de factures Échange de titres, de produits dérivés sur le marché de gré à gré (OTC), d'indices à termes, d'options, etc. Prêts de titres Souscriptions aux obligations d'État, etc. Acquisition (affacturage) and concession de créances monétaires Arrangement sur placements privés Agences de souscription aux obligations d'administrations locales, d'entreprises et autres Autres
Activités sur les titres	Ventes en détail et opérations sur les obligations d'état et les obligations municipales Ventes en détail de parts de fonds de placement Activités d'intermédiation dans la vente d'actions et d'autres titres Transactions de certains produits dérivés sur le marché de gré à gré (OTC)
Activité d'assurance	Ventes en détail de produits d'assurance*
Activités périphériques	Crédit-bail Capital-risque Consultation en gestion Services de conseil en investissement Autres
Activités fiduciaires	

* Selon l'article 12.

Collecte de fonds

La principale source de financement diffère selon le type de banques. Les banques ordinaires dépendent des dépôts, alors que les principales sources de financement des banques de fiducie sont les fiducies, notamment les fonds de placement, l'argent placé dans les fiducies et les *caisses de retraite en fiducie*.

Par ailleurs, le pourcentage de tous les actifs des ménages compris en espèces et en dépôts est relativement important au Japon. À la fin juin 2009, le poste « numéraire et dépôts » comptait pour 55.2 % du total des actifs des ménages (1 441.3 mille milliards de yens).

Fonctionnement des fonds

À la fin de l'année 2008, les prêts et avances représentaient environ 54 % du total des actifs des banques nationales sous licence², soit 813.3 mille milliards de yens :

- répartition par secteur : l'industrie manufacturière, l'immobilier, les services et les individus sont les principaux emprunteurs ;
- répartition en fonction de la taille des emprunteurs : il y a eu une augmentation des prêts aux petites entreprises et aux particuliers dans les années 1980. Depuis la fin des années 1980, la part des prêts à ces emprunteurs est restée la même à environ 70 %.

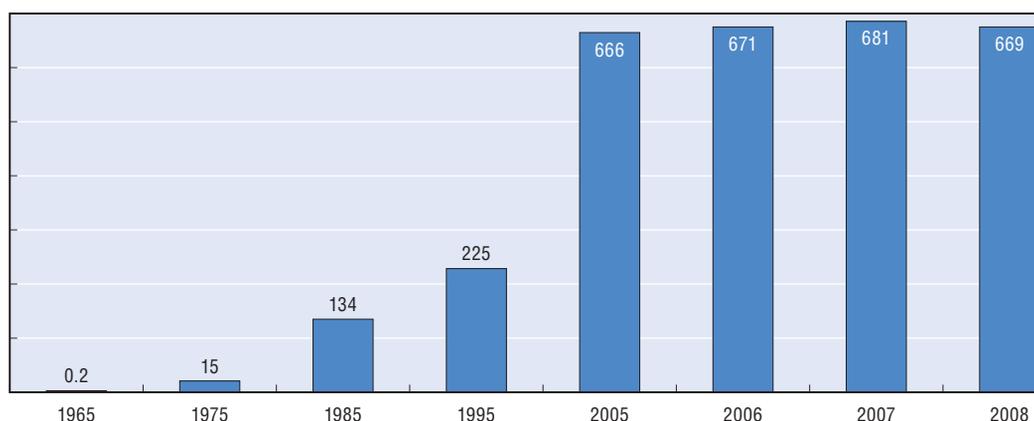
Activités relatives aux valeurs mobilières

La loi sur les instruments financiers, anciennement la loi sur les valeurs mobilières (dont l'article 65 était l'équivalent japonais de la loi *Glass-Steagall Act* aux États-Unis), a mis en place des restrictions concernant les activités des banques relatives aux valeurs mobilières. Les banques peuvent souscrire et négocier des obligations d'État telles que les obligations du gouvernement (GB), mais ne peuvent pas exercer d'activités en matière de souscription et de négociation d'actions et d'obligations de sociétés (cependant, les banques sont autorisées à les détenir dans leur portefeuille). Grâce à la déréglementation dans la dernière décennie, les banques sont désormais autorisées à vendre des parts de fonds de placement et à gérer des ventes intermédiaires d'autres titres, dont les actions.

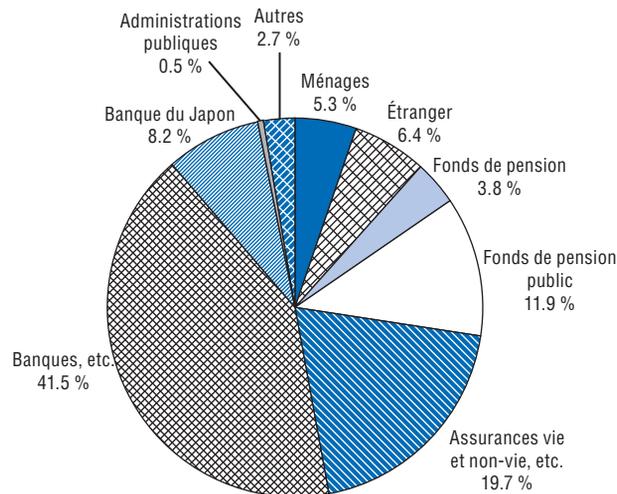
En ce qui concerne les affaires liées à obligations du gouvernement (GB), les premières GB ont été émises en 1965 et, depuis lors, les banques ont joué un rôle majeur dans cette activité. En corrélation avec l'augmentation du solde des participations GB des banques, le gouvernement japonais, dans sa révision de la loi bancaire, a initié des mesures permettant aux banques de s'engager dans la vente au détail et dans les transactions de GB dès le début des années 1980.

Les banques ainsi que les sociétés de placement sont maintenant impliqués dans des activités liées aux effets de commerce.

Encours des obligations du gouvernement (fin d'année fiscale)



Détention par secteur d'obligations du gouvernement japonaises (JGB) – Mars 2009



Autres activités

Ventes d'assurance par les banques

La vente d'assurance par les banques n'était pas été autorisée dans le passé. Toutefois, les révisions apportées à la Loi sur les assurances en 2000 a permis aux banques de vendre des produits d'assurance aux guichets de banque et, depuis, les interdictions ont été levées, étape par étape. La déréglementation de la vente d'assurance dans les banques a été achevée en décembre 2007.

Promotion de la déréglementation concernant les ventes d'assurances

Date	Produits d'assurances pour lesquels l'interdiction sur les ventes a été levée
Avril 2001	Assurance pour le soutien de remboursement de dettes, assurance incendie à long terme, assurance-vie de crédit lié aux prêts au logement, assurance contre les accidents de voyage à l'étranger
Oct. 2002	Assurance-retraite privée, assurance de formation de capital, assurance accident avec une fonction de rentes immédiates, assurance accident de formation de capital
Déc. 2005	Assurance vie entière à prime unique, assurance mixte à prime unique, assurance mixte à prime constante avec une période d'assurance d'un maximum de dix ans, assurance mixte pure fondée sur l'épargne, assurance non-vie pour des particuliers autre que l'assurance-automobile, assurance-accident personnel de remboursement d'échéance
Déc. 2007	Levée complète de l'interdiction (assurance temporaire, assurance vie entière à prime constante, assurance médicale et de soins longue durée, assurance automobile, etc.)

Activités bancaires internationales

Les banques japonaises mènent des activités bancaires internationales, telles que des opérations de change, de prêts, de valeurs mobilières, de fiducie, de crédit-bail, de dépôts en devises, d'échanges de devises, de produits dérivés (par exemple contrats à terme sur un marché organisé, contrats à terme de gré à gré, swaps et options), de financement d'échanges commerciaux, etc. Les banques japonaises ont réduit leurs activités à l'étranger dans le cadre de leurs programmes de restructuration depuis le milieu des années 1990. Le nombre de succursales étrangères de banques japonaises a diminué de 437 à la fin de mars 1995 à 130 à la fin de mars 2006. Toutefois, certains signes de reprise sont apparus récemment (il y avait 144 succursales à l'étranger fin mars 2009).

V. Réconciliation des données nationales avec la présentation de l'OCDE³

VI. Sources

Les statistiques publiées sous le titre *Statistiques bancaires – Comptes des banques* proviennent de l'association des banquiers japonais (*Japanese Bankers Association*). De plus amples détails sont disponibles sur leur site Internet (www.zenginkyo.or.jp/en).

Notes

1. Les fonds incluent les dépôts, les obligations et les actes de fiducie.
2. Les banques nationales sous licence sont définies comme des banques qui sont établies et autorisées conformément à la législation japonaise.
3. Voir les tableaux « Concordance du compte de résultats » et « Concordance du bilan ».

Japon

Concordance du compte de résultats – Ensemble des banques – 2008

Présentation de l'OCDE	100 millions Yen	Présentation nationale
1. Revenus d'intérêts	132 295	
	95 228	Intérêt sur prêts et opérations d'escompte
	27 341	Intérêt et dividendes de valeurs mobilières
	1 353	Intérêt sur les prêts au jour le jour
	345	Intérêt sur les créances à recevoir de prises en pensions de titres
	432	Intérêt sur les créances à recevoir d'opérations d'emprunts en valeurs mobilières
	20	Intérêt sur effets achetés
	2 875	Intérêt sur les dépôts auprès des banques
	811	Intérêt sur les swaps de taux d'intérêt
	3 887	Autres revenus d'intérêts
2. Charges d'intérêts	45 257	
	22 140	Intérêt sur les dépôts
	3 031	Intérêt sur les certificats de dépôts négociables
	443	Intérêt sur obligations garanties
	1 794	Intérêt sur les emprunts au jour le jour
	2 144	Intérêt sur les sommes à payer pour mises en pension de titres
	1 463	Intérêt sur les créances à payer d'opérations de prêts en valeurs mobilières
		Intérêt sur effets vendus
		Intérêt sur billets de trésorerie
	5 538	Intérêt sur emprunts et réescompte
	61	Intérêts sur obligations de court terme de sociétés
	2 787	Intérêts sur obligations non convertibles
	5	Intérêts sur obligations convertibles
	1 873	Intérêts sur les swaps de taux d'intérêt
	3 975	Autres charges d'intérêts
3. Revenus nets d'intérêts	87 037	
4. Revenus nets autres que d'intérêts	-14 233	
a. Frais et commissions à recevoir	29 120	
	7 325	Frais et commissions sur change
	18 648	Autres frais et commissions
	3 146	Comptes fiduciaires
b. Frais et commissions à payer	9 078	Frais et commissions sur opérations de change
	1 722	Autres frais et commissions
	7 356	
c. Profit ou pertes nets sur opérations financières	-37 394	
	28 061	Revenu (1) + (2) + (3)
	5 813	(1) Revenu d'exploitation commerciale
	139	Bénéfices commerciaux sur les titres et dérivés
	242	Revenus commerciaux sur les titres et dérivés
	4 792	Revenus commerciaux de produits dérivés financiers
	640	Autres revenus d'exploitation commerciale
	14 430	(2) Autres revenus d'exploitation
	2 124	Bénéfices d'opérations de change
	22	Bénéfices d'opérations sur valeurs mobilières du portefeuille de négociation
	10 693	Bénéfices de cession d'obligations
	30	Bénéfices au remboursement d'obligations
	1 242	Revenus de produits dérivés autres que pour opérations de trading ou de couverture
	318	Autres
	7 818	(3) Autres revenus
	4 182	Bénéfices de cession d'actions et autres valeurs mobilières

Japon

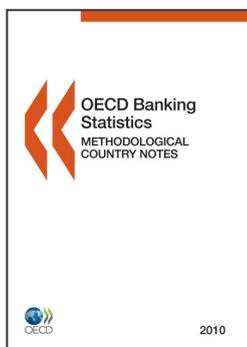
Concordance du compte de résultats – Ensemble des banques – 2008 (suite)

Présentation de l'OCDE	100 millions Yen	Présentation nationale
	308	Bénéfices sur avoirs en comptes fiduciaires
	3 327	Autres
	65 455	Charges (4) + (5) + (6)
	697	(4) Charges d'exploitation commerciale
		Charges liées au trading de titres et dérivés
	124	Charges liées au trading de titres et dérivés
	570	Charges d'opérations liées au trading de produits financiers dérivés
	2	Autres charges d'exploitation commerciale
	20 956	(5) Autres charges d'exploitation
	389	Pertes d'opérations de change
	1	Pertes d'opérations sur valeurs mobilières du portefeuille de négociation
	6 734	Pertes de cession d'obligations
	2 204	Pertes au remboursement d'obligations
	7 371	Pertes liées à la dépréciation des obligations
	5	Charges d'amortissement des obligations garanties
	39	Charges d'amortissement des frais d'émission d'obligations à paiement différé
	584	Charges de produits dérivés autres que pour opérations de trading ou de couverture
	3 628	Autres
	43 802	(6) Autres charges
	14 094	Amortissements de créances
	3 767	Pertes de cession d'actions et autres valeurs mobilières
	20 034	Pertes liées aux dépréciations d'actions et autres valeurs mobilières
	259	Pertes sur avoirs en comptes fiduciaires
	5 648	Autres
d. Autres revenus nets non liés à l'intérêt	3 119	(1) – (2)
	5 990	(1) Bénéfices exceptionnels
	1 230	Bénéfices sur la disposition d'actifs non courants
	796	Recouvrements des provisions de pertes sur prêts
	1 203	Recouvrements des amortissements de créances
	2 761	Autres
	2 871	(2) Pertes exceptionnelles
	670	Pertes sur la disposition d'actifs non courants
	380	Moins-values
	1 820	Autres
5. Revenus nets d'intérêts et non liés à l'intérêt	72 804	
6. Frais d'exploitation	69 348	Frais généraux et administratifs
	29 209	Frais de personnel
	36 561	Frais autres que de personnel
	3 577	Impôts
7. Revenus nets avant provisions	3 456	
8. Provisions nettes	16 430	
a. Provisions sur prêts	16 430	Provisions des indemnités de pertes sur prêts
b. Provisions sur titres		
c. Autres provisions nettes		
9. Résultat avant impôt	-12 974	Résultat avant impôt
10. Impôt sur le résultat	3 415	Impôts sur le résultat courant
11. Résultat net après impôts	-16 389	Impôts sur le résultat différé
12. Bénéfices distribués	11 546	Dividendes de l'excédent
13. Bénéfices non distribués	-27 935	

Japon

Concordance du compte de résultats – Ensemble des banques – 2008 (suite)

Présentation de l'OCDE	100 millions Yen	Présentation nationale
Actifs		Actifs
14. Caisse et avoirs auprès de la Banque centrale		
15. Dépôts interbancaires	317 349	Caisse et liquidités à recevoir de banques
	76 987	Caisse
	240 361	Liquidités à recevoir des banques
16. Prêts	4 659 971	Prêts et effets escomptés
	30 607	Effets escomptés
	262 140	Prêts garantis par des effets
	3 700 233	Prêts garantis par des actes
	666 989	Découverts
17. Valeurs mobilières	1 961 943	
	12 631	Titres de négociation : Valeurs mobilières du portefeuille de négociations
	1 179	Valeurs mobilières du portefeuille de négociations
	1 948 133	Valeurs mobilières
	961 098	Obligations d'État
	97 800	Obligations des collectivités locales
	190	Obligations d'entreprises à court terme
	296 570	Obligations d'entreprises
	183 949	Actions
	408 524	Autres valeurs mobilières
18. Autres actifs	1 129 624	Poste résiduel
Passif		Passif
19. Capital et réserves	289 677	
20. Emprunts auprès de la Banque centrale		
21. Dépôts interbancaires		
22. Dépôts des clientèles non bancaires	6 117 889	
	5 763 524	Dépôts
	320 928	Dépôts en compte courant
	2 416 623	Dépôts ordinaires
	76 500	Dépôts d'épargne
	83 000	Dépôts à préavis
	2 638 889	Dépôts à terme
	10 841	Épargne d'acompte
	217 120	Autres dépôts
	354 365	Certificats de dépôts négociables
23. Obligations	179 981	
	44 732	Obligations non garanties
	5 741	Obligations à payer à court terme
	128 639	Obligations à payer
	870	Obligations avec droits de souscription d'actions
24. Autres passifs	1 481 340	Poste résiduel
Total du bilan		Total du bilan
25. Total en fin d'exercice	8 068 887	Total des actifs = Total des passifs et actifs nets



Extrait de :

OECD Banking Statistics: Methodological Country Notes 2010

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264089907-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Japon », dans *OECD Banking Statistics: Methodological Country Notes 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/bank_country-200-16-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.